



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
AUX MEMBRES DE L'INSTITUT INTERNATIONAL
DE DROIT PRIVÉ***

Samedi 26 avril 1975

Messieurs,

Nous vous recevons ce matin en toute simplicité. L'institut international de Droit privé, dont vous représentez le Conseil directif, prépare son Congrès de 1976. Nous sommes particulièrement heureux de saluer en vous, Monsieur le Professeur Matteucci, le nouveau Président, et de vous féliciter, connaissant par ailleurs vos mérites et votre compétence.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre estime pour le travail de l'UNIDROIT, que le Saint-Siège suit avec intérêt. C'est une œuvre délicate, car chaque disposition juridique est enracinée dans une histoire, liée à la tradition d'un peuple et à l'intérêt d'un groupe particulier. On ne réforme les institutions qu'avec prudence; l'Eglise le sait qui poursuit un travail similaire en rénovant son droit canonique. Et vous devez tenir compte du consentement de nombreuses instances. Mais le renouvellement et l'unification du droit privé doivent pourtant progresser: cela nous apparaît indispensable, au moment où les échanges culturels et commerciaux se multiplient entre pays, où les liens se tissent avec plus d'intensité, où une certaine interdépendance s'accroît. C'est dire les vœux fervents que Nous formons pour le rayonnement de vos travaux et leur mise en œuvre effective. De tout cœur Nous implorons sur vos personnes, sur vos familles et sur vos collègues les Bénédiction du Seigneur.

**Insegnamenti di Paolo VI*, vol. XIII, p. 350.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana